

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 139

présenté par
M. Richard

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2031 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de reporter à 2031 la date d'atteinte des objectifs de la loi SRU.